



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 127/2026

AU CABINET JASBI CONSULTANTS Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/DG/CGPMP/SCPT/2026, conclu avec la Société Congolaise des Postes et Télécommunications « SCPT » pour un montant total hors taxe dollars américains vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six, vingt-et-un centimes (USD 27 586,21) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent nonante-trois, dix centimes (USD 193,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 12/06/2026



KATANGA MBAYI
Directeur Général

0000127